

**Département Allier**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE**

**ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**DU 14 mai 2009 À 17 HEURES**

Le quatorze mai deux mille neuf, à dix sept heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en assemblée générale ordinaire, à la salle de réunion de la Communauté de Communes, rue Roger Dégoulange 03250 – Le Mayet de Montagne, sous la présidence de M. François SZYPULA, Président.

Membres en exercice : 32

Membres présents : 26

Membres votants : 31

Date de convocation : 07 mai 2009

COMMUNES :	TITULAIRES PRESENTS :	SUPPLEANTS PRESENTS :
ARFEUILLES	TERRACOL Jacques	
ARRONNES	SZYPULA François LAPENDRY Daniel	
CHÂTEL-MONTAGNE	DERRIEN Jean-Paul	
CHÂTELUS	CAMBON Alain	
FERRIÈRES-SUR-SICHON	LAZZERINI Jean Marcel LAFAYE Jean René	
LA CHABANNE	DUBOS Frédéric	
LA CHAPELLE	COULANGE Nicole MARTIN Patrick	
LA GUILLERMIE	GIRAUD Alexandre BASMAISON Gérard	
LAPRUGNE	DURAY Eric	
LAVOINE	BARRAUD Jean Dominique LAURENT Gérard	
LE MAYET DE MONTAGNE	MERCIER Jean-Claude THERRIAUD François MERCIER Suzanne RIBOULET Colette	
MOLLES	DUMONT Christophe	POULIGON Jean-Claude
NIZEROLLES	CHARASSE Michèle	
SAINT-CLÉMENT	THOMARAT Jeanine	MOLETTE Christian
SAINT-NICOLAS DES BIEFS	BLETTERY Jacques ROUDILLON Philippe	

Absents et représentés :

M. René GADET (Maire de Molles) représenté par M. Jean-Claude POULIGON (Molles).

M. Fernand BOFFETY (Maire de St Clément) représenté par M. Christian MOLETTE (St Clément).

Excusés : M. DEPALLE Gérard (Arfeuilles) donne pouvoir à M. Jacques TERRACOL (Maire d'Arfeuilles).

M. Michel ETIEN (Maire de Châtel Montagne) donne pouvoir à Jean-Paul DERRIEN (Châtel Montagne).

M. Philippe COLAS (Maire de Châtelus) donne pouvoir à M. Alain CAMBON (Châtelus).

Mme Chrystèle CLOUX (Laprugne) donne pouvoir à M. Eric DURAY (Maire de LAPRUGNE).

M. Paul THEVENET (Nizerolles) donne pouvoir à Mme Michèle CHARASSE (Maire de Nizerolles).

M. Jean-François PERRET (Maire de La Chabanne).

Assistaient également :

Mme Marie-Noëlle CHARRONDIÈRE (Présidente), M. Georges DRU (Vice-Président), Mme Armelle SICARD (Directrice) du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine.

Mme Véronique TORMEN (cabinet GIRUS).

Mme Mireille POUZERATE, trésorière (excusée).

M. Bruno CHABLE, Mesdames, Marie Jo ROCHE et Marie Hélène BLETTERY (CCMB)

M. Lucien REBIRON, (Journal La Montagne) et M. Bernard DUFRENOY, (Journal La Semaine de l'Allier)

Monsieur le Président salue l'assemblée, procède à l'appel des délégués et donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu du 26/02/2009.
- Présentation des actions du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine (Marie-Noëlle CHARRONDIÈRE, Présidente et Armelle SICARD, Directrice).
- Présentation du rapport de délégation de Service Public « Réseau de Chaleur Bois du Mayet de Montagne » (Véronique TORMEN, Girus Ingénierie).
- Commission d'Appel d'offres : Zone d'Activités de Mornier.
- Décisions modificatives budget 2009.
- Convention d'adhésion à l'annuaire géolocalisé de Services-Publics.fr
- Entretien des chemins de randonnées.
- Question(s) diverse(s) :
  - Equipement informatique des écoles.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents.

1) Validation du compte-rendu du 26/02/2009 :

Le compte-rendu de la réunion du 26 février est validé à l'unanimité des membres présents.

2) Présentation des actions du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine :

Monsieur SZYPULA souhaite la bienvenue à Mme CHARRONDIÈRE (Présidente), M. DRU (vice-président) et Mme SICARD (directrice).

Il donne la parole à Armelle SICARD pour la présentation des actions du Syndicat.

Le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine couvre un territoire de 110 000 hectares où vivent 29000 habitants.

Le territoire se compose de quatre communautés de communes (Communauté de Communes de la Côte Roannaise, Communauté de Communes du Pays de la Pacaudière, Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise, Communauté de Communes du Pays d'Urfé), la commune de St Pierre Laval et la commune de Villemontais.

Le syndicat est géré par un comité syndical qui emploie 4 personnes : la directrice, un chargé du tourisme, un chargé de communication et environnement et une secrétaire.

La démarche des élus est soutenue par les deux régions concernées (Rhône-Alpes et Auvergne), deux départements (Loire et Allier) et les deux « villes portes », Roanne et Vichy.

Le syndicat travaille sur trois grands axes : l'environnement, le tourisme et le développement du territoire.

- Environnement :
  - Préservation du patrimoine et des milieux naturels
  - Sensibilisation des enfants : ancrés dans l'histoire du massif des Monts de la Madeleine, les savoir-faire représentent un atout culturel majeur du territoire. Le Syndicat a souhaité, dans le cadre de son programme de sensibilisation des enfants, transmettre cette richesse aux générations futures.

- Inventaire des zones humides : préservation des zones humides et des ressources en eau.
- Natura 2000 : il s'agit d'une procédure européenne. On dénombre 1300 sites sur le territoire national dont 7 sur le secteur des Monts de la Madeleine. Un plan de gestion de ces sites a été élaboré.
- Tourisme :
  - Mise en place de stages de savoir-faire : initiation à l'attelage, au charonnage traditionnel, à la fabrication de fromages. Découvertes des techniques de rénovation et de construction en pierres, tissage de la laine, utilisation du chanvre...
  - Supports de communication : cet outil a été créé pour faire connaître et reconnaître les richesses du territoire. On peut découvrir « les Monts de la Madeleine » à travers une exposition itinérante, le topo-guide Chamina et la plaquette « Sorties à travers bois ».
- Préservation et valorisation du patrimoine culturel : l'association a mis en place une action de mise en valeur des savoir faire, coutumes et métiers d'autrefois avant qu'ils ne disparaissent définitivement de la mémoire collective.

Le territoire des Monts de la Madeleine étant riche et diversifié, l'objectif de la structure est de développer durablement le massif dans un but touristique tout en préservant l'environnement.

Pour l'année 2009, le budget du syndicat est de 378 276 €. La cotisation annuelle par habitant est de 1,80 €.

Monsieur DUBOS indique qu'il participe aux travaux de la commission tourisme.

M. LAZZERINI s'interroge sur la localisation d'espèces rares (ex : les chats sauvages) dans le massif des Monts de la Madeleine. Mme Sicard l'informe que cet inventaire va débuter prochainement.

M. DERRIEN rappelle que le syndicat est une entité très récente. Sa création date du 01/01/2008. L'objectif de cette structure est de mettre en avant les atouts d'un territoire étendu.

Des recherches sont actuellement en cours sur le thème : « mystères et secrets des Monts de la Madeleine ».

Monsieur DRU fait part de ses inquiétudes concernant les ressources de fonctionnement du syndicat. Afin de mener à bien toutes ses opérations, le syndicat est à la recherche de financeurs (Région Auvergne, Région Rhône-Alpes, fonds FEDER, département de l'Allier, de la Loire). Les cotisations des membres représentent sont d'environ 45 000 € soit 12 % du budget.

Monsieur TERRACOL demande que les convocations aux réunions soient envoyées plus tôt dans un souci d'organisation. Mme CHARRONDIERE indique que les dates sont fixées d'une réunion à l'autre et sont transmises par mail aux membres du syndicat.

Monsieur LAZZERINI souhaiterait connaître le profil du poste à pourvoir au syndicat. Mme SICARD précise qu'il s'agit d'un chargé de mission recruté pour 8 mois afin de travailler à l'élaboration d'un contrat territorial pour la préservation des zones humides des Monts de la Madeleine, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Monsieur SZYPULA demande où en est le dossier sur la circulation des engins motorisés en Montagne Bourbonnaise. Mme SICARD répond que le syndicat envisage la création d'une charte de bonne conduite dont l'objectif sera de définir des règles à respecter par tous les conducteurs d'engins motorisés. Il convient de trouver une solution afin que cohabitent l'ensemble des usagers des chemins de randonnées. Une réunion de travail aura lieu le 26 mai au SMAT.

### 3) Zone d'activité Le Mornier :

Mme Colette RIBOULET rappelle l'historique du dossier. Elle indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 27 avril 2009 et le 13 mai 2009 afin d'attribuer les lots pour les travaux à réaliser sur la zone d'activités de Mornier.

#### ATTRIBUTION DES MARCHES

##### Bâtiment artisanal de Mornier

		Estimation	Attribué à :	Montant H.T.	CAO du :
Lot 1 :	Terrassement	30 000 €	ROUGERON (1)	36 207 €	13/05/2009
Lot 2 :	Gros œuvre	61 700 €	RAYMOND (Le Mayet)	61 500 €	23/04/2009
Lot 3A :	Charpente	41 700 €	VALLAS (2)	51 084 €	13/05/2009
Lot 3B :	Couverture	29 000 €	VALLAS (2)	36 033 €	13/05/2009
Lot 4 :	Bardage	43 000 €	VALLAS (2)	26 500 €	23/04/2009
Lot 5 :	Peinture	10 700 €	RAYMOND (Molles) (1)	8 331 €	23/04/2009
Lot 6 :	Menuiserie	43 100 €	VALLAS (2)	26 914 €	23/04/2009
Lot 7 :	Plomberie	1 800 €	MATICHARD	2 578 €	13/05/2009
Lot 8 :	Electricité	6 600 €	BIGAY	4 545 €	23/04/2009
<b>TOTAL</b>		<b>267 600 €</b>		<b>253 692 €</b>	

(1) : hors option

(2) : y compris option isolation

Monsieur DUBOS demande si des entreprises sont intéressées pour s'installer dans ce bâtiment. Monsieur SZYPULA indique que des contacts sont en cours.

Monsieur MERCIER fait savoir qu'il manque de bâtiment pour les entreprises souhaitant s'installer sur la commune.

Madame RIBOULET félicite la commission pour le travail réalisé

(texte intégral de la délibération)

MANDATEMENT DU PRESIDENT POUR SIGNER LES MARCHES AVEC LES ENTREPRISES CHARGES DE REALISER LE BATIMENT A USAGE ARTISANAL OU INDUSTRIEL DE LA ZONE DE MORNIER
---

Monsieur le Président informe le Conseil que la commission d'Appel d'offres s'est réunie les 27 avril et 13 mai 2009 pour choisir les entreprises qui seront chargés de la construction et de l'aménagement du bâtiment de la Zone du Mornier.

Le choix de la commission s'est porté sur les entreprises suivantes :

### ATTRIBUTION DES MARCHES

#### Bâtiment artisanal de Mornier

		Estimation	Attribué à :	Montant H.T.	CAO du :
Lot 1 :	Terrassement	30 000 €	ROUGERON (1)	36 207 €	13/05/2009
Lot 2 :	Gros œuvre	61 700 €	RAYMOND (Le Mayet)	61 500 €	23/04/2009
Lot 3A :	Charpente	41 700 €	VALLAS (2)	51 084 €	13/05/2009
Lot 3B :	Couverture	29 000 €	VALLAS (2) (3)	36 033 €	13/05/2009
Lot 4 :	Bardage	43 000 €	VALLAS (2)	26 500 €	23/04/2009
Lot 5 :	Peinture	10 700 €	RAYMOND (Molles) (1)	8 331 €	23/04/2009
Lot 6 :	Menuiserie	43 100 €	VALLAS (2)	26 914 €	23/04/2009
Lot 7 :	Plomberie	1 800 €	MATICHARD	2 578 €	13/05/2009
Lot 8 :	Electricité	6 600 €	BIGAY	4 545 €	23/04/2009
<b>TOTAL</b>		<b>267 600 €</b>		<b>253 692 €</b>	

Le conseil à l'unanimité des présents :

- Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres de la CCMB de confier les travaux aux entreprises ci-dessus désignées,
- Mandate le Président ou son représentant pour effectuer toutes les formalités administratives et comptables afférentes à ce marché.

(texte intégral de la délibération)

ZONE DU MORNIER : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
---

Monsieur le Président présente au conseil le plan de financement modifié suite à l'ouverture des plis. Les demandes seront donc faites sur la base des interventions financières suivantes :

AMENAGEMENT DE ZONE

Etat (DDR) :	19170 €	40 %
Conseil Général (FDAZA)	7 931 €	15 %
Conseil Régional :	12318 €	25 %
CCMB	9 855 €	20 %
	_____	_____
TOTAL	49 274 €	100 %

CONSTRUCTION BATIMENT

Etat (DDR 1 <sup>ère</sup> tranche) :	33 634 €	14 %
Etat (DDR 2 <sup>ème</sup> tranche) :	8 874 €	4 %
Conseil Général (FDIE) :	57 647 €	23 %
Conseil Régional :	61 432 €	25 %
Construction bois (Conseil Régional) :	35 000 €	14 %
CCMB :	49 145 €	20 %
	_____	_____
TOTAL	245 732 €	100 %

TOTAL AMENAGEMENT + CONSTRUCTION : 49 274 € + 245 732 € = 295 006 € H.T (y compris frais de maîtrise d'œuvre)

Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents,

- Annule la précédente délibération sur ce sujet ;
- Approuve le nouveau plan de financement ;
- Mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

4) Présentation du rapport de délégation de Service Public « Réseau de chaleur bois du Mayet de Montagne » :

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le rapport de la Commission de Délégation de Service concernant le réseau de chaleur bois du Mayet de Montagne. Il ressort des travaux de la Commission que la société Elyo (COFELY) est la plus à même de mettre en cette délégation, sur la base de :

- une rémunération fixe pour la location du terrain à la CCMB de 2 % du chiffre d'affaires hors taxe.
- L'entreprise délégataire remboursera l'intégralité des frais de contrôle que la CCMB sera chargée d'effectuer.

Monsieur BARRAUD s'interroge sur l'origine du bois destiné à l'approvisionnement de la chaufferie. Monsieur le Président répond que la CCMB n'a pas de droit de regard sur l'origine du combustible sachant que le projet de contrat prévoit des pénalités si le bilan carbone de cet approvisionnement est supérieur à un seuil donné.

Monsieur DUBOS Frédéric, Monsieur LAZZERINI Jean-Marcel et Monsieur LAFAYE Jean-René quittent la séance.

Monsieur DUBOS Frédéric donne pouvoir à Monsieur François SZYPULA

Monsieur LAZZERINI Jean-Marcel donne pouvoir à Madame Michèle CHARASSE.

Monsieur LAFAYE Jean-René donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MERCIER.

Monsieur MERCIER est satisfait de l'aboutissement de ce projet qui sera une vitrine pour le territoire.

(texte intégral de la délibération)

<p>RAPPORT DE PRESENTATION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION ET DE PRODUCTION DE CHALEUR</p>
---

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le rapport décrivant l'économie générale du contrat et les motifs du choix de la société ELYO-SUEZ (COFELY) en vertu de l'article

L 1411-5 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la création et l'exploitation, par délégation de service public, du réseau de chaleur bois du Mayet de Montagne.

Après avoir entendu le rapport du Président, et pris connaissance de l'avis de la Commission de Délégation de Service Public, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide le rapport de présentation
- Approuve le choix du délégataire,
- Approuve les termes du contrat de délégation de service public et des documents qui y sont annexés,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de délégation de service public ainsi que toutes les pièces qui y sont afférentes.

5) Décisions modificatives budgétaires au budget 2009:

(Texte intégral de la délibération)

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2009

Monsieur le Président présente au conseil la décision modificative à prendre au budget 2009.

DEPENSES	
Article-Opération-Fonction	Montant
020 : Dépenses imprévues	20 000,00
13913 : Reprise sur subvention amortissement	- 70 000,00
1641 : Emprunts en euros	20 000,00
2313-34 : Constructions	30 000,00
	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>

Le conseil, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** cette décision modificative.

(Texte intégral de la délibération)

VIREMENT DE CREDIT N°1 AU BUDGET 2009

Monsieur le Président présente au conseil la décision modificative à prendre au budget 2009.

DEPENSES	
Article-Opération-Fonction	Montant
020 : Dépenses imprévues	-12 030,00
6041 : Achat d'études	5 300,00
6156 : Maintenance	2 000,00
6611 : Intérêts des emprunts et dettes	4 500,00
673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	230,00
	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>

Le conseil, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** cette décision modificative.

(Texte intégral de la délibération)

VIREMENT DE CREDIT N°1 AU BUDGET 2009  
PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Monsieur le Président présente au conseil la décision modificative à prendre au budget 2009.

DEPENSES	
Article-Opération-Fonction	Montant
611 : Contrats de prest. de serv. avec des ent.	-2 300,00
6218 : autres personnel extérieur	2 300,00
	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>

Le conseil, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** cette décision modificative.

6) Convention d'adhésion à l'annuaire géolocalisé de Services-Publics.fr :

Service-Public Local propose une convention d'adhésion pour intégrer leur annuaire géolocalisé des services publics, par le biais du site internet. Ce service est destiné aux habitants, aux nouveaux arrivants et aux touristes qui souhaitent connaître le territoire et trouver facilement tous les services pratiques locaux.

C'est un outil qui permet de valoriser l'intégralité des services de notre territoire. Les visiteurs du site internet disposent d'une vision cartographique organisée selon leurs centres d'intérêt. La base d'informations est mise à jour régulièrement.

Cette convention, à titre gratuit, serait signée pour 5 ans.

(Texte intégral de la délibération)

CONVENTION D'ADHESION A L'ANNUAIRE GEOLOCALISE DE SERVICES-PUBLICS.FR
---

Monsieur le Président présente la proposition de convention de Service-Public Local.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire,

- Approuve la convention,
- Mandate Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches administratives pour mettre en œuvre la convention.

7) Bilan du site internet :

Pour l'année 2008, le site a été visité par 15 625 personnes.

Pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2009, les chiffres sont très encourageants (9 980 visiteurs) ce qui montre que de nombreuses personnes sont intéressées par notre territoire.

8) Entretien des chemins de randonnées :

Chaque commune doit vérifier si tous ses chemins de randonnées (inscrits au topo-guide) sont ouverts au cheminement piéton. M. BAUD, chargé du petit entretien, doit pouvoir passer avec un quad et un girobroyeur pour entretenir les 370 Kms de sentiers.

En outre, Monsieur le Président propose que chaque commune de la montagne se dote d'un parcours découverte d'une heure de marche maximum pour privilégier les sorties familiales.

M. Jacques TERRACOL souligne que le retour sur investissement des marcheurs est plus important que celui des randonneurs en quads.

9) Equipements informatiques des écoles :

L'Education Nationale lance un appel à projet national intitulé « Ecoles Numériques Rurales » qui a pour objectif d'aider à l'équipement informatique des écoles du monde rural. En Allier, 55 écoles pourront bénéficier de cette opération.

Le Ministère financerait à hauteur de 80 % plafonné à 9 000 € les investissements, le reste étant à la charge des communes. Monsieur le Président, dans le cadre du Réseau Rural d'Education de la Montagne Bourbonnaise souhaiterait que cette opération soit commune à l'ensemble des écoles du territoire. Cependant, il précise également qu'il est nécessaire de se rapprocher des enseignants concernés pour connaître leur avis.

Il propose également d'organiser courant juin une réunion de calage afin d'étudier les besoins de chacune des écoles et de réfléchir à un groupement de commandes coordonné par la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.